



Fiche 5

Quelle documentation est disponible ? Où trouver de plus amples informations ?

Pour vous informer sur la réforme de la facturation, vous pouvez vous rendre sur la page impots.gouv.fr > Professionnel > Comment faire pour... - Gérer mon entreprise/association > [Je passe à la facturation électronique](#) et consulter la documentation mise à disposition.

Celle-ci est régulièrement mise à jour et enrichie.

Vous y trouverez :

- Une rubrique **« je découvre la facturation électronique »** qui vous permet de répondre aux premières questions sur la réforme (calendrier, champ d'application de la réforme, opérations concernées, modalités d'application de la réforme...)
- Une rubrique **« j'approfondis mes connaissances sur la réforme »** qui vous permet d'en savoir davantage sur le dispositif (par exemple pour les opérations à l'international, secteurs spécifiques...) et de prendre connaissance de la documentation technique (spécifications externes)